

Caen, le 29 mai 2018

L'Agence régionale de santé de Normandie rappelle les engagements pris pour accompagner le Centre Hospitalier du Rouvray à l'issue de l'audience de l'intersyndicale (CGT, CFDT, SUD, CFTC) et du comité de grève constitué au sein de l'établissement, le 18 avril dernier :

- La reconnaissance d'une unité hospitalière spécialement aménagée (USHA) au sein de l'établissement constitue une priorité régionale. Dans l'attente de cette création qui relève d'une décision interministérielle, l'ARS apportera un soutien financier à l'établissement pour la prise en charge des détenus auparavant hospitalisés au sein de l'unité Féroé du Groupe Hospitalier du Havre (GHH).
- La poursuite des mesures incitatives destinées à favoriser le recrutement de médecins psychiatres au sein de l'établissement : augmentation du nombre d'internes en formation dans la région, contribution au financement de la prime d'exercice territorial, reconnaissance de l'éligibilité à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la psychiatrie au sein de l'établissement, soutien à des postes d'assistants spécialistes partagés.
- Pour ce qui concerne l'hospitalisation des adolescents, la psychiatrie infanto-juvénile constitue une priorité régionale affirmée dans le projet régional de santé en cours de consultation. A ce titre, une réflexion régionale est engagée avec les acteurs de la psychiatrie infanto-juvénile et associant la psychiatrie générale prenant en compte les tranches d'âge, les pathologies et les besoins d'hospitalisations de crise ou programmées afin de proposer des orientations générales à décliner ensuite au sein des territoires.

Un premier groupe de travail s'est réuni sous l'égide de l'agence le 16 avril 2018 auquel l'établissement a participé. L'hospitalisation des mineurs dans les services de psychiatrie générale doit devenir l'exception à l'échéance du projet régional de santé. Dans ce cadre, l'agence a présenté une analyse des taux de recours en hospitalisation complète des mineurs qui montre des taux en Seine-Maritime supérieurs aux moyennes nationale et régionale, et des écarts forts entre les territoires de la région, qui doit nécessairement conduire à approfondir cette observation avant que de s'engager sur le déploiement de capacités d'hospitalisation supplémentaires.

En tout état de cause, un tel projet devrait s'intégrer dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les parcours, en amont et en aval, intégrant la dimension relative aux prises en charge ambulatoires. A l'issue du premier groupe de travail, les participants sont invités à faire des propositions argumentées sur la place de l'hospitalisation à temps complet dans le parcours de soins dans différentes catégories diagnostiques et en définissant le rôle des unités de recours. Sans attendre les propositions de ce groupe de travail, l'ARS accompagnera l'établissement pour améliorer les conditions d'hospitalisation des adolescents aujourd'hui pris en charge.

Contacts presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17
ars-normandie-communication@ars.sante.fr